

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2004 À 19 HEURES

Convocation du 23 mars 2004.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le mardi trente mars deux mil quatre à dix neuf heures, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

PRÉSENTS : Mme BRÉARD, MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

Madame MONDOU, Comptable Municipale, assistait également à la réunion.

M. ARNAUD Joël a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion de conseil du 17 février 2004 qui est adopté à l'unanimité.

SIVOM

• ÉLECTION

Muriel FRITSCH ayant démissionné, c'est Jacques TARRIT qui a été élu délégué titulaire et Etienne GUÉLIN délégué suppléant.

• STATUTS

Compte tenu que St SEVER appartient à la Communauté de Communes du Pays Santon et que cette dernière participe financièrement au fonctionnement du SIVOM, les statuts doivent évoluer. De 4 délégués élus de ROUFFIAC et 4 délégués élus de St SEVER, les statuts prévoient en plus 2 délégués du pays santon. Auxquels il faut ajouter autant de suppléants.

Monsieur le Maire donne lecture des statuts du syndicat mixte à la carte regroupant les deux communes de Rouffiac et Saint Sever de Saintonge et la Communauté de Communes du Pays Santon, lequel se substitue à l'actuel SIVOM de Rouffiac-Saint Sever.

Le projet de statuts a reçu l'avis favorable des services préfectoraux et a été approuvé par le comité syndical par délibération en date du 9 mars 2004.

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte lesdits statuts,
- adhère au syndicat mixte ci-dessus désigné pour l'ensemble des compétences,
- désigne pour le représenter au comité syndical du syndicat mixte :
 - o comme titulaires : Julien TISSANDIER, Catherine BRÉARD, Jacques TARRIT et Patrick MONNEAU
 - o comme suppléants : Joël ARNAUD, Claude CHIRON, Etienne GUÉLIN et David MUSSEAU.

Monsieur Le Maire donne au Conseil Municipal quelques prix comparatifs pratiqués. Le document distribué est consultable sur simple demande. Pour mémoire, au SIVOM ROUFFIAC/ST-SEVER la scolarité d'un élève en cycle maternel revient à 656,16 € et celle d'un élève en cycle primaire à 311,26 €. Par comparaison, à SAINTES, les montants sont respectivement de 1 167,67 € et 471,18 €.

ELECTION AU C. C. A. S.

Jacques TARRIT est élu au CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) de ROUFFIAC en remplacement de Muriel FRITSCH.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2003

Le Conseil Municipal, sous la présidence du rapporteur de la Commission des Finances, obtient quelques informations complémentaires auprès de Madame MONDOU.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2003 dressé par Monsieur Julien TISSANDIER, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2003 :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL			SOLDE (+ ou -)	DÉPENSES		RECETTES	
Restes à réaliser au 31 décembre 2003	Investissement	A	7 540,75 ←	F	82 926,63	G	90 467,38
	Fonctionnement	H	0,00 ←	I	0	J	0
Section d'investissement	Résultats propres à 2003		- 13 309,00	K	115 033,28	N	101 724,28
	Solde 2002 reporté (001)	L	10 398,15	K+L (si L négatif) ↓		N+L (si L positif) ↓	
	Solde global d'exécution	B	- 2 910,85 ←		115 033,28		112 122,43
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2003		8 629,11 ←	P	144 817,45	Q	153 446,56
	Solde 2002 reporté (002)	M	11 705,71	P+M (si M négatif) ↓		Q+M (si M positif) ↓	
	Résultat global	C	20 334,82 ←		144 817,45		165 152,27
Résultats cumulés 2003 ⁽⁴⁾			24 964,72 ←		342 777,36		367 742,08
			↑ +C+B+A+H	↑	F+I+K+P+L ⁽⁵⁾ +M ⁽⁶⁾	↑	G+J+N+Q+L ⁽⁷⁾ +M ⁽⁸⁾
Résultats cumulés (hors restes à réaliser)			17 423,97 ←		259 850,73		277 274,70
			↑ +C+B	↑	K+P+L ⁽⁵⁾ +M ⁽⁶⁾	↑	N+Q+L ⁽⁷⁾ +M ⁽⁸⁾

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité (9 voix sur 9 puisque Monsieur Le Maire n'a pas participé au vote) le document tel que présenté.

Monsieur Le Maire remercie son Conseil du vote obtenu.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2003

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Après avoir approuvé le 30 mars 2004 le compte administratif pour 2003 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 20 334,82 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un excédent de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser) s'élevant à 4 629,90 €.

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2003 et des recettes certaines restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2004,

Considérant que le budget 2003 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de NÉANT,

Décide, sur proposition du Maire, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, compte 002, pour 20 334,82 €
- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) : NÉANT

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2003

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2003 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003,
- après s'être assuré que le comptable municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2003,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2003, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES 4 TAXES

La commission des Finances, vu les charges à venir sur l'année 2004, propose une augmentation de 5 % sur le taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti. Monsieur Le Maire fait remarquer que la commission a pris en compte le souhait exprimé l'an passé de ne pas augmenter le taux de la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation telle que proposée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2004

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la difficulté pour établir un tel budget est principalement dû au montant de la masse salariale.

Toutes les informations financières sont à la disposition des administrés en mairie. Il est facile de constater que le budget proposé est un budget de rigueur. Monsieur Le Maire commente les chiffres et répond aux demandes d'explications complémentaires.

Par souci de transparence, Monsieur Le Maire annonce les taux d'imposition des communes comparables à ROUFFIAC. On peut constater que les taux sont nettement inférieurs aux taux pratiqués dans les communes de même strate, aussi bien au niveau local que national.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et accepte à l'unanimité le budget tel que proposé, soit :

- FONCTIONNEMENT : 185 304,82 €
- INVESTISSEMENT : 311 720,71 €.

INFORMATION COMPTABLE

Madame MONDOU distribue à chaque élu un document d'information de technique financière relatif à la commune de ROUFFIAC. Ce document est le résultat d'une application bureautique nationale.

C'est ainsi que chaque élu a pu constater l'évolution des recettes et des dépenses sur plusieurs années. Si on devait retenir une seule information, ce serait le constat que ROUFFIAC est bien accompagnée par l'État et le Conseil Général dans la réalisation de ses investissements.

QUESTIONS DIVERSES

Catherine BRÉARD fait le compte rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 16 mars 2004.

Les principales informations sont les suivantes :

PROJET D'ÉCOLE

- 3 axes → Améliorer la réussite des élèves en langue orale.
- Prendre en compte la diversité des élèves (Handicap, ...).
- Projet musical, technologique, initiation au hand-ball.

L'inspection académique a versé une subvention de 293 €; celle du SIVOM s'élève à 800 €. Ceci a permis de payer en partie des spectacles de théâtre et le voyage de ski.

VOYAGE AU SKI

Les élèves et les enseignants ont été enchantés de leur voyage au ski à VAL LOURON. En 2006, il est prévu d'en faire un autre.

PROJET MUSICAL

En partenariat avec la CdC du Pays Santon, l'Éducation Nationale et le Conservatoire de Saintes, les enfants apprennent des chants "L'Opéra de lune". Quatre-vingts élèves sont concernés par ce projet à l'école. La date de représentation est prévue le 24 juin 2004 à partir de 18 heures 30 au hall Mendès-France à Saintes. Ils attendent plus de 1 000 spectateurs et 400 élèves devraient se produire sur scène.

LA KERMESSE

Sa date vient d'être modifiée en raison du projet musical. La kermesse aura lieu le samedi 12 juin 2004 et le thème sera celui de l'Afrique.

ÉVALUATION NATIONALE CE2

- En Français → Moyenne nationale : 65,80 %, École St Sever/Rouffiac : 66,60 %.
- En maths → Moyenne nationale : 65,40 %, École St Sever/Rouffiac : 68,10 %.

ÉVALUATION NATIONALE 6^{ème}

- En Français → Moyenne nationale : 65,50 %, École St Sever/Rouffiac : 85,41 %.
- En maths → Moyenne nationale : 62,30 %, École St Sever/Rouffiac : 80,38 %.

RALLYE LECTURE

Les dates des 14 et 28 mai et 28 juin ont été retenues.

EFFECTIF SCOLAIRE RENTRÉE 2004/2005

Les inscriptions seront prises entre le 15 et le 30 mai 2004. Le total des élèves inscrits représente 118 élèves dont 38 en maternelle. Sept enfants viendraient de COURCOURY. L'idée émise par Monsieur LAGARDE et son équipe pédagogique est de faire une rentrée échelonnée sur 2 jours.

L'ordre du jour étant épuisé et après avoir remercié Madame MONDOU, Monsieur Le Maire lève la séance à 21 heures 30.